



## AVIS PUBLIC D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de lotissement ainsi que par un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

### AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Léry, tenue le 20 août 2025, le projet de règlement ainsi que le premier projet de règlement suivant ont été adoptés :

- Projet de règlement numéro 2025-559 modifiant le règlement de lotissement 2016-452 afin d'insérer des normes pour les carrefours giratoires (PAE DC2).
- Premier projet de règlement 2025-660 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-451 dans le cadre d'une PAE (DC2)

Une assemblée publique de consultation sera tenue le **lundi 8 septembre 2025 à 19h** au 1, rue de l'Hôtel-de-ville à Léry. L'objet de l'assemblée est de présenter ces projets de règlements et de consulter la population.

Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement ainsi que le premier projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Ces projets visent à intégrer le projet DC2 au règlement d'urbanisme, incluant les volets de lotissement et de zonage.

Ces projets de règlement peuvent être consultés sans frais aux bureaux de l'Hôtel de Ville, situés au 1, rue de l'Hôtel de Ville à Léry, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Léry, le 27 août 2025.

Michel Morneau, MAP urb.  
Directeur général et greffier trésorier